



# Projet Agrist'Hauts de France

d'usine de production de produits surgelés  
à base de pommes de terre à Escaudœuvres (59)



## Concertation publique du 10 juin au 17 juillet

*Atelier thématique :*

*L'implantation urbaine et  
environnementale de l'usine*

*Escaudœuvres*

*4 juillet 2024*

**Accueil républicain**

**Thierry BOUTEMAN**  
**Maire d'Escaudœuvres**



# Programme de la réunion.

**1. LA DÉMARCHE DE CONCERTATION**

**2. PRÉSENTATION DES ENJEUX DU PROJET AU  
REGARD DES THÉMATIQUES DE LA SÉANCE**

**3. TEMPS D'ÉCHANGES PAR TABLE**

**4. RESTITUTION DES ÉCHANGES**

**5. TEMPS D'ÉCHANGES COLLECTIF**

# **LA DÉMARCHE DE CONCERTATION PUBLIQUE**

# Qui sont les garants ?

**Anne-Marie ROYAL & Michaël DEREUX**



**Anne-Marie Royal**  
anne-marie.royal@garant-cndp.fr



**Michaël Dereux**  
michael.dereux@garant-cndp.fr



MA PAROLE A DU POUVOIR

244 boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

<http://www.debatpublic.fr>

# La Commission nationale du débat public, qu'est-ce que c'est ?

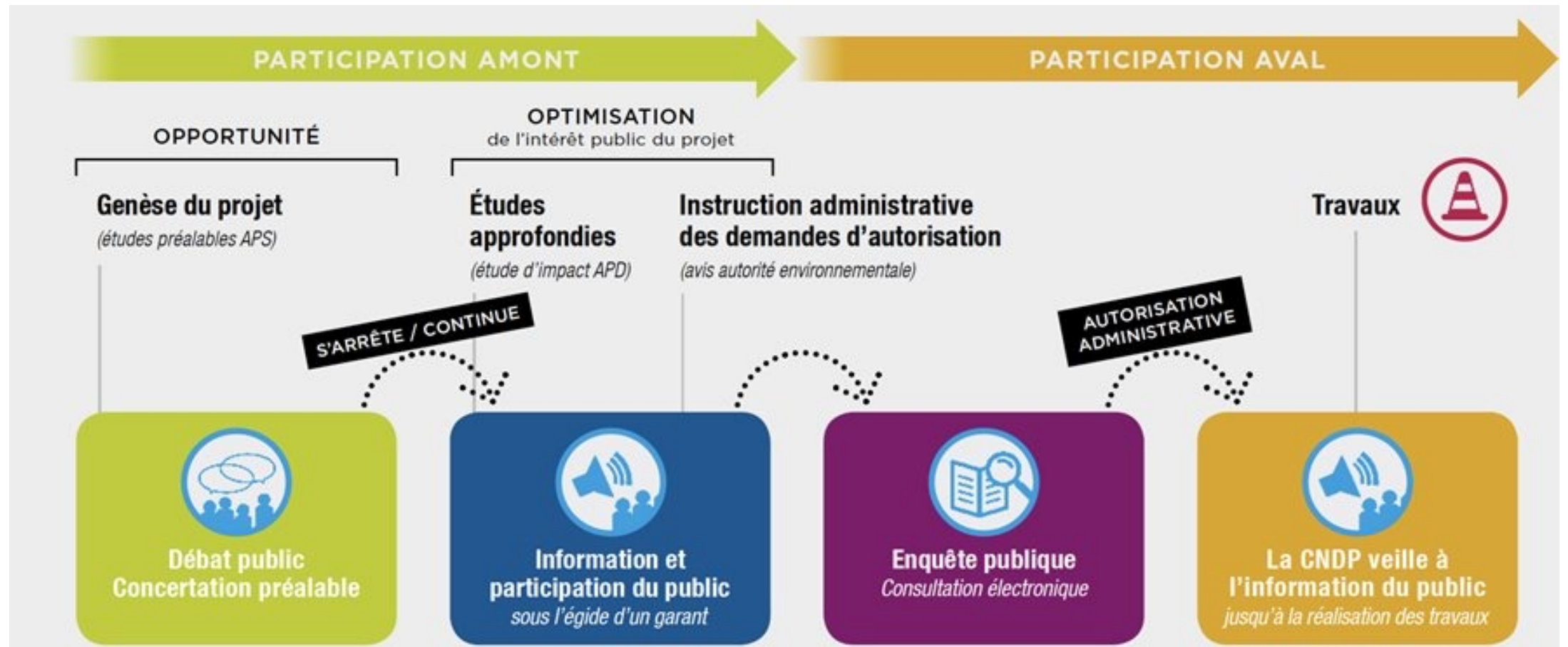
La CNDP est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

# La CNDP défend un droit :

*« Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »*

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

# Un droit qui sert à quoi ?





# Les principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics



# Nos engagements pour la concertation

## ☉ Permettre un débat sur :

- ▶ L'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet
- ▶ Les enjeux socio-économiques, environnementaux et urbain
- ▶ Les solutions alternatives
- ▶ Les modalités d'information et de participation proposées dans le cadre de la concertation

## ☉ Garantir la possibilité à l'ensemble des personnes souhaitant participer à cette concertation de :

- ▶ Accéder à l'ensemble des informations disponibles sur le projet
- ▶ Poser toutes les questions sur le projet et ses enjeux
- ▶ Obtenir des réponses claires, contextualisées et adaptées à chaque questionnement
- ▶ Contribuer de quelque façon que ce soit à la concertation



# Le dispositif d'information

## Les annonces presse

- ▶ 2 annonces légales dans la presse locale (La Voix du Nord et L'Observateur – édition du Cambrésis)
- ▶ Communiqué de presse envoyé aux journalistes régionaux et nationaux

## Les documents d'information

- ▶ Le site internet du projet
- ▶ Le dossier de concertation (environ 80 pages)
- ▶ La synthèse du dossier (8 pages)
- ▶ Les expositions projet à la médiathèque d'Escaudoevres et à la mairie

## L'annonce au niveau local

- ▶ Le dépliant de concertation diffusé dans les boîtes aux lettres du périmètre
- ▶ Les affiches de concertation affichées en mairie et dans les lieux de vie à Escaudoevres
- ▶ Le kit d'information envoyé aux mairies et aux associations du territoire
- ▶ La rubrique sur le projet dans le Com.Action du mois de juin





# Le calendrier des temps d'échanges



**Mercredi 12 juin à 18h**  
à Escaudœuvres,  
Salle polyvalente  
(Rue des Violettes)



**Jeudi 13 juin de 9h30 à 12h**  
au Centre commercial Auchan,  
Escaudœuvres



**Samedi 15 juin de 9h à 12h**  
au Marché communal,  
Cambrai



**Mercredi 19 juin de 9h à 18h**  
Sur inscription  
sur le site internet



**Samedi 22 juin de 15h à 18h**  
au Marché communal,  
Escaudœuvres



**« La dynamique socio-économique dans le cadre du projet »**  
**Jeudi 27 juin à 18h**  
à Escaudœuvres, Salle polyvalente  
(Rue des Violettes)



**« L'implantation urbaine et environnementale de l'usine »**  
**Jeudi 4 juillet à 18h**  
à Escaudœuvres,  
Salle polyvalente  
(Rue des Violettes)



**Mercredi 10 juillet à 18h**  
à Escaudœuvres,  
Salle polyvalente  
(Rue des Violettes)



# À l'issue de la concertation

- ◎ **Bilan des garants le 17 août 2024**
- ◎ **Bilan du maître d'ouvrage le 17 septembre 2024**

**Ces bilans seront rendus publics et mis en ligne sur le site internet de la concertation [www.concertation-agristo.fr](http://www.concertation-agristo.fr)**

**Les enjeux du projet Agrist'Hauts de France**

**LES EFFETS SUR LE CADRE DE VIE**



# La maîtrise des nuisances olfactives

**Sucrierie**



**Agristo**



- Odeurs et particules grasses de cuisson détruites à haute température
- Condensation des fumées pour récupérer l'énergie et l'eau
- Des rejets atmosphériques sous les seuils réglementaires et un contrôle continu
- Cheminées habillées avec une hauteur (50 à 80m) pour garantir la dispersion
- Aucun déchet stocké à l'air libre
- Pas de stockage de pommes de terre au-delà d'une durée de 24 heures
- Station de traitement des eaux éloignée de plus de 200 mètres des habitations



# La maîtrise des nuisances sonores

Sucrierie



Agristo



- **Des installations techniques situées à l'intérieur de bâtiment fermés**  
(à l'exception des tours aéroréfrigérantes implantées à plus de 200 mètres des habitations)
- **Aucune machine bruyante sur les toits**
- **Un agencement des bâtiments qui permet de protéger l'espace public du bruit**
- **Des pommes de terre transportées en remorques à tapis et non en bennes**





# Le trafic de camions

Sucrerie



Agristo



+

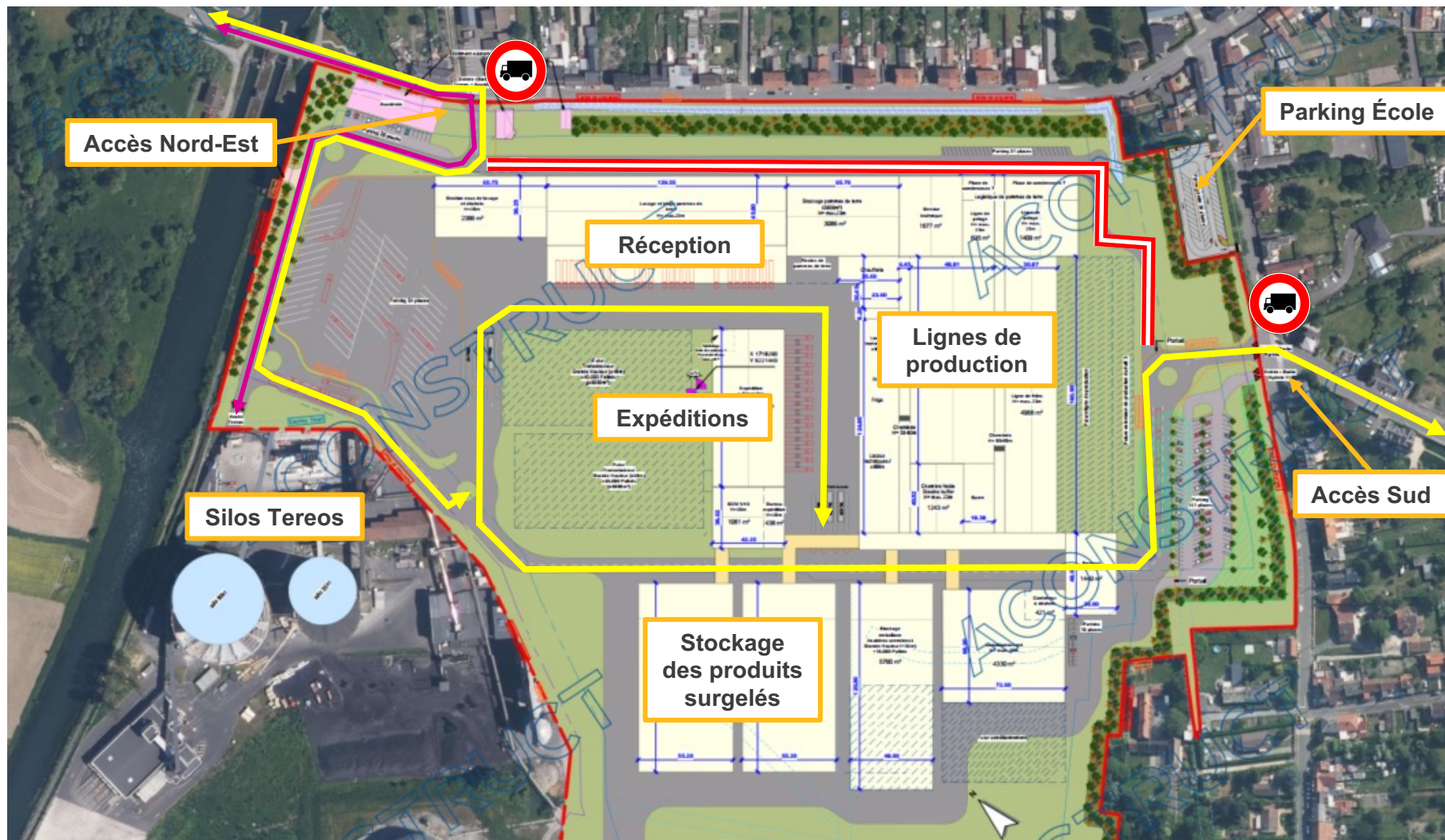
Tereos



- Circulation 7j/7 mais plus faible le week-end (116 PL/jour) que la semaine (163 PL/jour)
- Activité logistique TEREOS 5j/7 avec 50 PL/j
- Une nouvelle entrée créée au nord de l'emprise pour une répartition des flux de camions
- Circulation interdite aux poids lourds entre la rue d'Erre et la rue du Marais



# L'organisation du site pour les circulations intérieures



- Voie Pompiers
- Flux Nord et Sud Agristo
- Flux Tereos

# Le détail des entrées et sorties des camions



Produits	Types de poids lourds	Pour une capacité de 150 000 t/an			Pour une capacité de 300 000 t/an		
		Jours de trafic par semaine	Poids lourds par jour (du lundi au vendredi)	Poids lourds par jour (dimanche)	Jours de trafic par semaine	Poids lourds par jour (du lundi au vendredi)	Poids lourds par jour (samedi et dimanche)
Pommes de terre	Semi-remorque à tapis	6	21	10	7	43	43
Huile	Citerne routière	5	2	0	5	3	0
Ingrédients	Semi-remorque	5	3	0	5	5	0
Déchets	Ampliroll ou conteneur 30m3	5	11	0	7	21	21
Emballages	Semi-remorque	5	7	0	5	15	0
Produits finis fabriqués	Semi-remorque réfrigérée	5	22	0	7	44	44
Produits finis en transfert	Semi-remorque réfrigérée	5	4	0	7	8	8
Divers		5	12	0	5	24	0
			<b>82</b>	<b>10</b>		<b>163</b>	<b>116</b>

● Rappel : sucrerie en campagne 704 PL/jour et 262 PL/j en intercampagne

**Les enjeux du projet Agrist'Hauts de France**

**PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT ET MAITRISE DU  
RISQUE INDUSTRIEL**



# Protection de l'environnement et sécurité industrielle - Cadre réglementaire applicable au site

- ⦿ Le site sera soumis à « **Autorisation** » au titre des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** et des **Installations Ouvrages Travaux et Aménagements**
- ⦿ Le site sera soumis à **la Directive Européenne sur les Emissions Industrielles (IED)** et donc à des obligations réglementaires en matière de techniques industrielles
- ⦿ Le site sera soumis à **Evaluation Environnementale systématique**
- ⦿ **Le site ne sera pas soumis à la Directive SEVESO**



# Protection de l'environnement et sécurité industrielle – **Enjeux et objectifs**

- **Protéger l'environnement** (eau, air, sol, ressource, paysages, humain, infrastructures, foncier, etc.) et/ou **réduire les nuisances** liées au projet
- **Préserver la biodiversité** (faune, flore, écosystème, etc.)
- **Prévenir les risques accidentels** (incendie, explosion, toxiques, etc.) et d'autre part **les risques chroniques** (expositions susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations)
- Permet d'établir des **prescriptions adaptées à l'activité projetée**, de **vérifier la compatibilité avec le milieu** et **d'établir les modalités de surveillance/suivi**
- **Encadré strictement par les autorités compétentes** : Préfecture, sous-Préfecture, DREAL, ARS, DDTM, SDIS, DRIEETS, Autorité Environnementale, Services de l'Urbanisme...

**L'ensemble des effets environnementaux du projet seront détaillés au fur et à mesure de l'avancement des études et au plus tard dans le cadre de l'enquête publique.**



# L'utilisation de la ressource en eau

Sucrierie



Agristo



- Utilisation de 2 forages contre 5 auparavant
- L'étude hydrogéologique menée en concertation avec les services de l'État confirme la disponibilité de la ressource y compris avec les perspectives de réchauffement climatique
- Un rejet autorisé compatible avec le milieu récepteur
- Recyclage de l'eau (exemple : lavage des pommes de terre) dès que la réglementation l'autorisera

**Les enjeux du projet Agrist'Hauts de France**

**L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DE  
L'USINE**





# Une insertion paysagère à imaginer ensemble

Sucrerie



Agristo



- **Recours à des murs en béton gravillonné et non des bardages**
- **Mise en valeur de 3 bâtiments et de l'entrée historique suivant les recommandations des paysagistes**
- **Plantations en limite de propriété à définir suivant les recommandations des paysagistes et architectes**



**TEMPS D'ÉCHANGES**  
**par table thématique**



**RESTITUTION DES  
TABLES THÉMATIQUES**

**TEMPS D'ÉCHANGES**

**Merci pour votre  
participation.**